

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 7 AVRIL 2011**

Président : B. JACQUEMARD

Secrétaire de séance : A. MAZINGUE-DESAILLY

Etaient présents : B. JACQUEMARD, S. CHERUBIN, M. GIRARD, E. HUOT-MARCHAND, G. LEVIONNOIS, A. MAZINGUE-DESAILLY, P. NGUYEN, R. PESCHEUX, C. THEBAULT.

Absents excusés : M. BOULAY pouvoir à S. CHERUBIN
A. SERRANO pouvoir à A. MAZINGUE-DESAILLY
C. NICOLLEAU
M. THIERRY

La séance est ouverte à 20 H 50.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de retirer de l'ordre du jour le point suivant :

- Taux communal et départemental des taxes sur la consommation finale d'électricité

ADOPTE à l'unanimité.

Le compte rendu du précédent Conseil est adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion et administratif 2010 commune.

APPROUVE la balance des comptes du Receveur Municipal pour l'exercice 2010 - commune.

DECIDE d'affecter le résultat de la façon suivante :

- | | |
|--|------------|
| - compte 002 excédents antérieurs reportés fonctionnement | 374 852,49 |
| - compte 001 excédents antérieurs reportés investissement | 341 178,16 |

APPROUVE le compte de gestion et administratif 2010 assainissement.

APPROUVE la balance des comptes du Receveur Municipal pour l'exercice 2010 – assainissement.

DECIDE d'affecter le résultat de la façon suivante :

- | | |
|--|------------|
| - compte 002 excédents antérieurs reportés fonctionnement | 247 728,57 |
| - compte 001 excédent investissement | 7 519,24 |

REFUSE de prendre en charge le financement de l'extension de réseau ERDF dans le cadre d'un permis de construire.

DIT que ce refus de prise en charge s'appliquera à toutes les demandes de permis de construire.

QUESTIONS DIVERSES

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 H 50.

En Mairie, le 12 avril 2011

Le Maire,
Bernard JACQUEMARD